

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 97 (1971)
Heft: 23: SIA spécial, no 5, 1971: Groupes spécialisés; Assemblée générale extraordinaire de la SIA

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse 16
Case postale
8039 Zurich
Tél. 01/36 15 70

Session d'automne du Comité central

Chaque année, en automne, le Comité central tient une séance de deux ou trois jours qui prend le caractère d'une retraite. Cette séance traditionnelle a eu lieu cette année du 2 au 4 septembre, à Brestenberg, au bord du lac de Hallwil, dans le canton d'Argovie.

Pendant trois jours, le CC a ainsi eu l'occasion de discuter, avec les cadres du secrétariat général, les problèmes qui se posent actuellement à notre Société.

Après avoir examiné le budget et les perspectives financières, le CC a décidé de constituer deux commissions d'études chargées de s'occuper des problèmes généraux relatifs aux honoraires et aux concours. Puis il a pris position au sujet du projet de loi fédérale concernant les Ecoles polytechniques fédérales. Mais le principal objet de l'ordre du jour avait trait aux problèmes fondamentaux de la politique générale de la SIA. Le CC s'est occupé de la question de l'adhésion à notre Société et il est arrivé à la conclusion que l'admission des membres individuels doit être liée, comme précédemment, à de hautes exigences professionnelles. L'appartenance à la SIA doit impliquer un bagage de connaissances professionnelles étendues. En même temps, un membre SIA doit faire preuve d'une éthique professionnelle empreinte de dignité. D'autre part, le CC s'est trouvé unanime à penser qu'il faut éviter la formation, au sein de la SIA, de groupements fondés sur la situation dans la profession (par ex. employeurs ou employés). La SIA ne peut remplir sa mission que si ses membres collaborent sans aucune référence à leur situation et ne cherchent pas à former des groupes d'intérêts. Le principal résultat de la session de cette année s'est cristallisé dans un projet de révision des statuts qui a été discuté à la dernière conférence des présidents et sera soumis à l'assemblée des délégués du 6 novembre et à l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 1971.

M. J. Ursprung, Conseiller d'Etat argovien, directeur des travaux publics, M. A. Erne, ingénieur cantonal, Aarau, deux délégués de la section argovienne, son pré-

sident M. W. Kaufmann, ingénieur civil, et M. H. Kuhn, architecte, ainsi que deux délégués de la section de Baden, son président M. M. Funk, architecte, et M. O. Lardelli, ingénieur-électricien, président du conseil d'administration de la Société anonyme des éditions, ont fait une promenade en bateau sur le lac de Hallwil et passé une soirée avec le Comité central.

La session de travail et le programme annexe, complétés par une visite du château de Hallwil, ont favorisé les contacts personnels et les échanges de vues qui sont les meilleurs garants d'une activité fructueuse de l'organe de direction de notre société.

Les quelques photographies qui accompagnent ce texte montrent que l'atmosphère au Brestenberg n'était pas à la mélancolie.

Le besoin de normes du génie civil

On manque de normes dans le domaine du génie civil ; mais il existe de nombreuses prescriptions éparses. Cette situation gêne beaucoup la marche du progrès dans les travaux des ingénieurs civils. C'est pourquoi le Comité central de la SIA a décidé de créer une commission pour les normes du génie civil (CNGC) qui a déjà exercé une activité préparatoire sous la présidence de M. K. Suter, ingénieur cantonal, à Schaffhouse, et qui a formé différents groupes de travail. Actuellement, on travaille à l'élaboration de normes pour les travaux de pilotages, pour la pose dans le sol de conduites sans pression intérieure et pour les ancrages. Avant d'entreprendre d'autres travaux, la commission désire dresser un inventaire afin de déterminer :

- les prescriptions, directives et normes qui existent déjà en ce qui concerne les travaux de génie civil,
- dans quels domaines du génie civil le besoin de normes se fait sentir plus particulièrement.

Nous nous adressons donc à tous ceux qui exercent une activité dans le secteur du génie civil et les prions :



Fig. 1. — MM. U. Strasser, arch., Berne ; R. Gujer, arch., Saint-Gall ; H. R. A. Suter, arch., Bâle ; J.-C. Piguet, ing., Lausanne (de g. à dr.).



Fig. 2. — Vue générale de la conférence.



Fig. 3. — M^{me} D. Haldimann, MM. A. Cigliatti, président, et H. Zumbach, trésorier, pendant la pause-café.



Fig. 5. — Pour varier, visite du château de Hallwil. De gauche à droite, MM. U. Strasser, arch., H. Zumbach, trésorier (devant la caisse) ; A. Goldstein, ing. ; M^{me} D. Haldimann ; MM. J.-C. Piguet, ing. ; R. Gujer, arch. ; M. Beaud, chef du service juridique du secrétariat général ; A. Cigliatti, président ; H. Masson, arch., chef du service technique du secrétariat général.

- 1^o de nous faire parvenir toutes les prescriptions, directives, recommandations, normes et documents du même genre concernant le génie civil qui auraient été publiés : ces documents sont à adresser au secrétariat général, en double exemplaire, contre remboursement de leur coût ;
- 2^o de nous faire connaître dans quel domaine du génie civil, à leur avis, la nécessité et le besoin de nouvelles normes existent et de nous faire des propositions concrètes ;
- 3^o de nous dire dans quel domaine ils seraient prêts à collaborer activement.

Nous serions heureux de recevoir les réponses au plus tard jusqu'au 29 novembre 1971.

Normes

Révision des normes 132 (installations sanitaires)
135 (installations de chauffage central)
137 (installations électriques intérieures)

Ces normes révisées ont été soumises à tous les intéressés en mai 1971. 104 amendements ont été reçus (32 pour la

norme 132, 41 pour 135 et 31 pour 137). Ces propositions sont actuellement à l'étude et les projets remaniés seront envoyés à tous les opposants qui auront encore la possibilité de recourir. Les désaccords importants seront examinés par la commission centrale des normes en présence des recourants. Ensuite seulement, les projets mis au net seront soumis au Comité central puis à l'assemblée des délégués. Si l'on songe que chaque projet doit être rédigé en allemand et en français, on peut se faire une idée du travail qu'exige la mise au point d'une norme.

On peut se demander s'il vaut la peine de consacrer tant de temps à l'élaboration de normes. La réponse est nette : oui. La procédure peut-être un peu longue de ratification des normes présente un grand avantage : tous les milieux et spécialistes intéressés sont appelés à donner à temps leur avis. Les normes de la SIA ne résultent donc pas du travail d'une simple commission. Elles sont portées, avant leur entrée en vigueur, à la connaissance de tous ceux auxquels elles peuvent servir et qui ont ainsi la possibilité de prendre position. Elles représentent des documents mûrement réfléchis et approuvés par de nombreuses personnes de la profession.

La SIA ne cherche pas à produire une grande quantité de normes. Nous pensons que la préparation sérieusement menée d'un nombre relativement restreint de normes est plus importante que la publication d'un grand nombre



Fig. 4. — MM. H. Zumbach, trésorier, Aarau ; A. Goldstein, ing., Ennetbaden ; G. Lombardi, ing., Locarno (de g. à dr.).



Fig. 6. — L'accord se fait enfin. MM. A. Cigliatti, président, et U. Zürcher, secrétaire général.

de documents qui doivent ensuite être fréquemment révisés. Pour améliorer encore la qualité des normes SIA et en faire un ensemble de documents cohérent, le secrétariat général prépare actuellement des directives générales à leur sujet.

Commissions

Constitution d'une commission d'études pour les concours

Cette commission a pour tâches :

- d'étudier la possibilité de créer un règlement concernant tous les genres de concours ;
- de chercher à fixer les limites entre les concours-soumissions et les simples appels d'offres ;
- de réunir et d'analyser des cas particuliers de concours qui ont été organisés ou sont en préparation et qui tendent à introduire des formes nouvelles de concours.

La SIA désire de cette manière promouvoir toute l'activité dans le secteur des concours. Ce faisant, elle tient compte aussi de diverses exigences qui se sont manifestées au sein de la SIA et dans d'autres milieux intéressés.

Constitution d'une commission d'études pour les honoraires concernant les travaux multidisciplinaires

Cette commission est chargée d'examiner comment on peut évaluer les prestations de spécialistes par rapport aux honoraires de l'architecte, en partant du principe selon lequel seul le travail effectif est rémunéré. Elle doit en outre étudier la question de l'introduction d'honoraires pour travaux multidisciplinaires, compte tenu des participations de tous ceux qui concourent à l'élaboration d'un projet, la condition nécessaire étant la détermination exacte du travail de l'équipe.

Commission pour les questions relatives à la publicité

Sous la présidence de M. R. Gujer, architecte à Saint-Gall et membre du Comité central, la commission a examiné sérieusement les directives existant au sujet de la publicité et datant de 1954. Elle a étudié la possibilité de réunir sous une autre forme les prescriptions à observer au sujet de la publicité et est arrivée à la conclusion que la publicité ne peut être interdite, mais qu'elle doit se faire avec une certaine



Fig. 9. — *Walk and talk* ou, selon un principe reconnu dès l'Antiquité, la promenade, source de stimulation intellectuelle.

retenue. Il faut éviter les publicités tapageuses de même que la réclame combinée avec celle faite pour des produits ou par de tierces entreprises.

Quant à la forme sous laquelle on pourrait formuler les principes de la SIA en cette matière, deux possibilités se présentent :

- la rédaction d'un vrai règlement, que les membres seraient obligés de respecter, ou
- l'énonciation de principes dans les statuts ou dans le règlement concernant la liste des bureaux d'études.

La commission donne pour l'instant la préférence à la première de ces solutions. Cela implique qu'une commission devra, comme pour les autres règlements, s'occuper des questions d'interprétation et de la politique à suivre dans ce domaine ainsi que des cas d'infraction.

Commission pour les normes du génie civil CNGC

Dans sa séance du 14 septembre 1971, cette commission a décidé la constitution d'un groupe de travail chargé d'étudier la question des ancrages. Sous la direction de MM. E. Stucki et R. Favre, ce groupe va préparer un projet de norme sur les ancrages dans le rocher et dans la terre. Ce travail a été entrepris à l'instigation de l'Association suisse des entreprises de forage.



Fig. 7. — Le président de la section argovienne, M. W. Kauffmann, ing. (à g.), en conversation avec M. H. Zumbach, ing., trésorier.



Fig. 8. — MM. S. Rieben (à g.), ing., nouveau membre du CC, et J.-C. Piguet, membre le plus ancien du CC.



Fig. 10. — MM. M. Beaud, G. Lombardi, et J.-C. Piguet, durant une pause.



Fig. 11. — Nos invités se rendent à la croisière sur le lac de Hallwil. A gauche, MM. O. A. Lardelli, ing., Baden, président de la S.A. des Editions (au premier plan) et A. Erne, ing. cantonal, Aarau.



Fig. 13. — MM. H. Kuhn, arch., Brugg; H. Strasser, arch., CC; F. Funk, arch., Baden, sur le lac de Hallwil.

Commission 190, «canalisations»

La pose de canalisations constitue une part importante des travaux de génie civil. Il n'existe pas encore, en Suisse, de réglementation uniforme sur l'emploi des divers genres de tuyaux. C'est pourquoi le Comité central a décidé de nommer une commission ayant pour tâche :

l'élaboration d'une norme sur les canalisations souterraines en tuyaux non métalliques, sans ou avec faible pression intérieure.

Cette norme concernerait aussi, par exemple, les canalisations posées dans les ponts, les conduites d'évacuation d'eau des ponts, les conduits pour le passage de câbles électriques et les gaines de protection des câbles, de même que les canalisations montées dans des constructions de génie civil, par exemple des canalisations montées dans des puits et des canalisations de béton moulées sur place. Mais elle ne porterait pas sur les conduites sous pression (conduites forcées, pipelines), ni sur les installations du bâtiment. Pour le moment, les domaines marginaux comme les canalisations en tuyaux d'acier ou de verre sont laissés de côté.

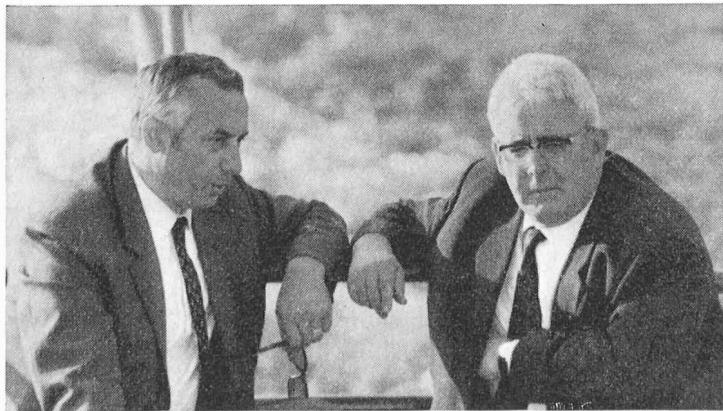


Fig. 12. — Profitant des sessions d'automne pour renouer avec les autorités et sections locales, nous avons eu le plaisir d'accueillir parmi nous le chef du Département des travaux publics du canton d'Argovie, M. le conseiller d'Etat J. Ursprung, qui s'entretient ici avec M. A. Cogliatti, président.

Il est prévu d'intégrer dans la norme envisagée les publications déjà parues de la SIA comme la norme 107 pour les tuyaux en béton et la publication 146 sur les ouvrages normaux et spéciaux de canalisation d'égout.

Les nouveaux matériaux, dont les applications sont encore trop peu connues et pour lesquels on manque encore de données de base en ce qui concerne leur essai et leur pose, exigent un travail d'ensemble de tous les intéressés. Après un premier échange de vues avec ces derniers, la SIA a été priée de coordonner les études en cours. L'Office fédéral de la protection de l'environnement a laissé entendre qu'il était prêt à participer activement à ces travaux.

La commission s'est réunie pour sa première séance le 8 septembre 1971 sous la présidence de M. R. Heierli, professeur. Elle a décidé de former quatre groupes de travail devant s'occuper respectivement :

des tuyaux en amiante — ciment,
des tuyaux en béton,

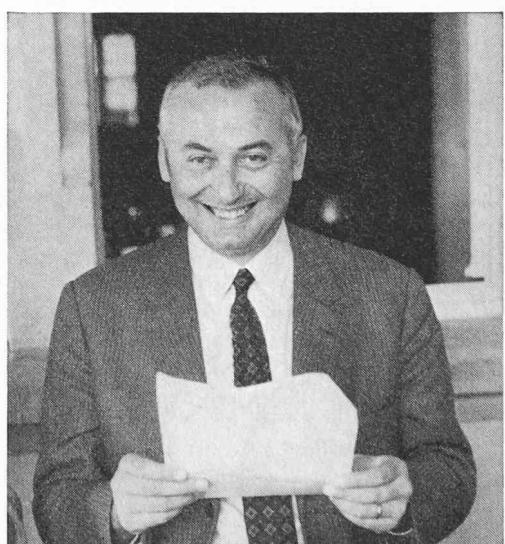


Fig. 14. — M. A. Cogliatti, lors du repas de clôture, se félicite des résultats obtenus après 16 heures de délibérations.

des tuyaux en matières synthétiques, des tuyaux en grès.

La commission se compose comme suit :

a) *Autorités*

Bruno Milani	ing. dipl. EPF, Office fédéral de la protection de l'environnement, Berne
Frédéric Ruckstuhl	ing. SIA, Service fédéral des routes et des digues
Alfred Degen	ing. SIA, Office de l'économie hydraulique, Liestal
Robert Bourquin	ing. SIA, Département des travaux publics, Genève

b) *Milieux scientifiques*

Leo Dauber	ing. dipl. EPF, Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux, Dübendorf
Marc Ladner	ing. dipl. EPF, LFEM, Dübendorf
Jacques Bruschin	ing. dipl. EPF, Laboratoire d'hydraulique de l'EPF, Lausanne

c) *Associations*

Jean-Pierre Baudet	ing. SIA (vice-président), Cossnay
Gody Müller	ing. SIA, Zurich
Hans Zumbach	ing. SIA, Aarau
Richard Heierli	ing. SIA (président), Zurich, représente également l'Union suisse des professionnels de la route et l'Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux
Armin Bolliger	ing. dipl. EPF, Zurich, Société suisse des entrepreneurs

d) *Constructeurs*

<i>Tuyaux en amiante-ciment</i>	
Robert Günthardt	ing. SIA, Eternit SA, Niederurnen
<i>Tuyaux en béton</i>	
Hans-Peter Stamm	ing. SIA, Service de recherches et conseils techniques de l'industrie suisse du ciment, Wildegg
<i>Tuyaux en matières synthétiques</i>	
K. Mäder	Symalit SA, Zurich
<i>Tuyaux en grès</i>	
Richard E. Kunz	Centre d'information de l'industrie suisse du grès.

Information et relations publiques

Les commissions qui s'occupaient naguère de ces questions ont été dissoutes et remplacées par une conférence de l'information à laquelle les sections, les groupes spécialisés et les commissions intéressées seront invités. Cette conférence a pour tâche de procéder à un premier examen des diverses demandes et possibilités. Elle doit aussi examiner d'une manière critique les efforts faits jusqu'ici et prendre position à ce sujet. En revanche, le travail d'information proprement dit doit être accompli par de petits groupes de travail, mais surtout par les rédactions des

revues, par le secrétariat général ou par des spécialistes auxquels on fait appel de cas en cas.

Nous espérons qu'il sera possible, dans le cadre de la conférence de l'information, de coordonner mieux les activités des différentes sections dans ce domaine. Une première conférence sera convoquée ces prochains mois.

GCI Groupe spécialisé de la construction industrialisée dans le bâtiment et le génie civil

Les membres de ce groupe ont la possibilité de participer à un voyage d'étude Europrefab, qui aura lieu à Paris du 29 novembre au 1^{er} décembre 1971. Des visites de chantiers et des films permettront de se renseigner sur les systèmes de construction Coignet et Tracoba et d'examiner la construction de façades légères de différents immeubles.

Réductions consenties aux membres de la SIA sur les prix des publications de l'Institution of Electrical Engineers, Londres

Cette institution accorde aux membres de la SIA d'importantes réductions sur les prix des abonnements annuels de ses publications indiqués ci-dessous. Les commandes doivent être adressées à l'IEE par l'entremise du secrétariat général de la SIA.

Publication	Nº du vol.	Abonnement annuel en livres st.	
		Non-membres	Membres SIA
IEE News	18	2.00	1.50
Electronics & Power		13.50	10.00
Proceedings IEE, paper or microfiche	118	40.00	30.00
Combined paper & microfiche		60.00	45.00
Electronics Record		14.00	10.50
Power Record		14.00	10.50
Control & Science Record		14.00	10.50
Electronics Letters, paper or microfiche	8	22.00	16.50
Combined paper or microfiche		33.00	24.75
Students Quarterly Journal	42/43	1.50	1.10
Physics Abstracts (PA), paper or microfiche	75	120.00	120.00
Combined paper or microfiche		180.00	180.00
Electrical & Electronics Abstracts (EEA) paper or microfiche	75	100.00	100.00
Combined paper or microfiche		150.00	150.00
Computer & Control & Abstracts (CCA) paper or microfiche	7	50.00	50.00
Combined paper or microfiche		75.00	75.00
Electrical & Electronic Abstracts (EEA) and Computer & Control Abstracts (CCA) paper or microfiche		120.00	120.00
Combined paper or microfiche		180.00	180.00
Current Papers in Electrical & Electronics Engineering (CPE)		14.00	10.50
Current Papers in Physics (CPP)		14.00	10.50
Current Papers on Computers & Control (CPC)		12.00	9.00

Cours de formation pour dessinateurs et dessinatrices auxiliaires

Pour remédier au manque de dessinateurs, diverses entreprises et administrations du canton de Zurich se sont associées, il y a déjà une quinzaine d'années, pour organiser des cours de formation de dessinateurs et dessinatrices auxiliaires.

Les personnes suivant ces cours appartiennent aux professions les plus diverses : vendeuses, couturières, artisans

ne pouvant ou ne voulant plus exercer leur métier pour raisons de santé ou financières, par exemple, ou encore des personnes sans formation. Ces dessinateurs auxiliaires peuvent être chargés de travaux simples : exécuter des copies, porter des inscriptions, teinter et plier des plans, par exemple dans des bureaux techniques communaux, services de travaux publics, services industriels (eau, gaz, électricité, pour des plans de canalisations) ou encore dans des services de transports en commun.

Les expériences faites sont généralement satisfaisantes. Ce personnel auxiliaire permet de décharger des travaux de routine les dessinateurs qualifiés qui peuvent se consacrer aux tâches correspondant à leurs connaissances. Les participants à ces cours sont astreints à suivre pendant un après-midi par semaine des leçons de dessin et pendant une soirée des leçons de théorie dans lesquelles on leur apprend à connaître les matériaux utilisés, les instruments de dessin, les différentes sortes de papier, les méthodes de reproduction, etc.

De tels cours peuvent naturellement être organisés partout où le besoin s'en fait sentir. Comme toujours, pour que quelque chose se fasse, il faut qu'une personne ou un groupe en prenne l'initiative. Le secrétariat général de la SIA est disposé à servir d'intermédiaire pour l'entrée en

contact avec des personnes ayant de l'expérience dans ce domaine ou pouvant fournir des renseignements.

Fondation des registres suisses REG

Malgré l'augmentation des taxes décidée par le conseil de fondation en avril 1971, le nombre des demandes d'inscription n'a pas diminué. Les membres des commissions d'experts ont encore davantage de travail que jusqu'ici et nous leur sommes très reconnaissants de bien vouloir assumer cette tâche importante. Les cantons romands ayant édicté des lois cantonales basées sur le REG, les candidatures émanant de ces cantons sont depuis quelques années en majorité. Cependant, en Suisse alémanique aussi, un nombre toujours plus grand de praticiens s'intéressent à l'inscription.

Sur le plan international, signalons que la Grande-Bretagne a introduit une nouvelle classification des personnes exerçant une profession technique :

- chartered engineer
- technician engineer CEI
- technician CEI.

Le registre anglais comprend donc désormais comme le registre suisse trois catégories et son titre présente également une analogie avec celui du registre suisse.

Communications SVIA

Candidatures

M. Lehmann Pierre, ingénieur physicien EPUL, année de diplôme 1956.

Parraisons : MM. P-E. Ravussin et J-P. Vuille

M. Chapuisat Olivier, ingénieur civil EPFL, diplômé en 1970.

Parraisons : MM. P. Chapuisat et J-C. Badoux

M. Rodieux Daniel, ingénieur chimiste, diplômé EPFL en 1970.

Parraisons : MM. R. Masson et F. Wyss

Carnet des concours

Stations de recherches agronomiques, Liebefeld-Berne

La Direction des constructions fédérales, de concert avec la Division de l'Agriculture, envisage d'ouvrir un concours de projets par invitation, conforme au règlement n° 152 de la SIA pour l'étude des nouveaux bâtiments des deux stations de recherches agronomiques (Economie laitière et Chimie agricole) de Liebefeld-Berne, appelées à être agrandies.

15 participants environ seront invités à ce concours ; 7 à 10 prix seront attribués.

Les architectes ou associations d'architectes suisses établis dans les cantons de Berne ou de Soleure depuis le 1^{er} octobre 1970 au moins, disposant d'expérience dans la construction des bâtiments de laboratoires et des bâtiments agricoles et industriels ainsi que d'un effectif suffisant de collaborateurs, ont la possibilité de demander leur inscription en présentant leurs références (ouvrages réalisés, effectif de collaborateurs qualifiés dans les domaines du projet, de la construction, de la surveillance de l'exécution et des crédits). Cette demande doit être adressée jusqu'au 15 novembre 1971 à l'office soussigné.

La Direction des Constructions fédérales envisage de faire, parmi les architectes ou associations d'architectes qui se seront présentés, un choix de candidats répondant le mieux aux qualifications exigées, et de les inviter à par-

ticiper au concours qui se déroulera probablement au cours de la première moitié de l'année 1972. En outre, elle se réserve d'inviter quelques architectes choisis dans d'autres cantons à participer au concours avec les mêmes droits et obligations.

*Direction des constructions fédérales
Inspection II Laupenstr. 20, 3003 Berne*

Rédacteur: F. VERMEILLE, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 11 et 12 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir pages 14 et 16 des annonces

Informations diverses

Canalisations et chambres de visite en PVC GRESINTEX

(Voir page de couverture)

A La Tour-de-Peilz, la canalisation d'eaux claires Temple-Bel-Air, d'une longueur de 1110 m, a été exécutée avec des tuyaux GRESINTEX, enrobés de béton selon profil IV SIA. Les chambres de visite, préfabriquées selon plans, étaient également exécutées en PVC et utilisées comme coffrage perdu.

L'emploi de telles pièces accroît encore la rapidité de pose qui caractérise déjà les tuyaux GRESINTEX. Elles se posent sans interruption, au fur et à mesure de la progression de la canalisation, et le bétonnage tuyaux-chambre se fait dans un même temps. Le travail fastidieux qu'est la finition de l'intérieur et de la cunette est ainsi éliminé, de même que le sont les problèmes de raccordement et d'étanchéité entre la canalisation et la chambre. En plus, les pertes de charge se trouvent sensiblement réduites.

Cette façon de procéder permet de remettre au maître d'œuvre des chambres de visite propres, sans turbulence d'écoulement, garanties contre les adhérences, l'abrasion et la corrosion.

En raison de ces avantages, l'emploi des chambres en PVC se généralise dans le cas des canalisations exécutées avec des tuyaux GRESINTEX.

Maître d'œuvre : Commune de La Tour-de-Peilz.

Bureau d'ingénieur : L. Cardinaux, ing. civil dipl. EPFL/SIA. Fournisseur GRESINTEX : Canalisations Plastiques S.A.,

Lausanne.